

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## ABONNEMENTS

Égypte... { Un an..... 60 fr.  
Six mois..... 35 »  
Trois mois..... 20 »  
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD  
Rédacteur en Chef, Directeur-Propriétaire

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

## INSERTIONS

La Ligne  
Annonces... 4<sup>me</sup> page..... 1 fr  
Réclames..... 5 »  
Chroniques et Faits divers... 10 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

## NOS INFORMATIONS

Dans la matinée de mardi 9 courant, le Tribunal mixte de première instance de notre ville a prononcé son jugement dans l'affaire de la Caisse de la Dette publique.

Le Tribunal se déclare compétent ; Rejeté les fins de non recevoir opposées à la demande, et, statuant au fond :

Déclare la demande bien fondée, tant à l'égard des parties assignées en leur nom personnel, à l'exception de Nubar pacha, qu'en ce qui concerne l'Etat, représenté par le Ministre des Finances ;

En conséquence, met Nubar pacha hors de cause, sans frais ;

Condamne Moustapha pacha Fehmi, en son nom personnel, conjointement et solidairement avec le Gouvernement Egyptien, à rembourser à la Caisse de la Dette publique la somme de 52 364.876 P. T. 20/40 ;

Condamne les autres parties, conjointement et solidairement avec le Gouvernement Egyptien, à rembourser à ladite Caisse les sommes par eux indûment versées au Trésor public, savoir :

Moustapha pacha Soubhi, moudir de Garbieh, la somme de P. T. 10.344 154 32/40 ;

Ahmed bey Choukri, moudir de Menoufieh, la somme de P. T. 5.201.155 22 ;  
Mekrez bey, moudir de Behera, la somme de P. T. 4.744.000 ;

Mohamed pacha Zaki, moudir de Siout, la somme de P. T. 2.550.000 ;

Gaillard, directeur des Douanes, la somme de P. T. 9.531.257 15 ;

Le Mesurier et Aly pacha, conjointement, la somme de P. T. 19.794 308 13 ;

Condamne, en outre, chacune des parties à payer les intérêts moratoires des susdites sommes à 7 0/0 l'an, depuis la date des versements indûment effectués à la Caisse du Ministère des Finances, jusqu'au remboursement, ainsi qu'aux dépens.

Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire.

A ceux de nos confrères de la presse égyptienne qui veulent soutenir quand même que l'état sanitaire du corps expéditionnaire est parfait, nous répondrons par des chiffres.

A Wady Halfa, seulement à l'hôpital de Angache, il y a à cette heure 283 soldats anglais en traitement.

Des émissaires avaient été envoyés au Kordofan et au Darfour pour prendre des renseignements précis sur la situation dans ces deux anciennes provinces égyptiennes.

Un bédouin qui faisait partie de la caravane conduisant ces émissaires est revenu à Dongola, mais il n'a pas voulu séjourner dans cette ville et s'est rendu immédiatement dans sa tribu au nord du pays de Dongola.

Tout ce que notre correspondant a pu savoir de cet homme, c'est qu'à Obeid il ne reste pas en ce moment plus de 1.000 personnes entre vieillards et infirmes.

Plusieurs soldats égyptiens de l'armée de Hicks qui ont survécu à leurs blessures et qui sont estropiés sont encore là.

La population valide du Darfour est presque tout entière avec le Mahdi ou dans le Sennaar.

Il nous a été donné de voir plusieurs lettres venant de Dongola ; toutes sont pour la plupart muettes sur les opérations militaires, ou le peu qu'elles en disent ne nous apprend rien de nouveau ; par contre, elles ne tarissent pas en éloges sur la façon pleine d'aménité et de bienveillance dont le général Wolseley et tous les officiers de l'armée anglaise traitent la population.

On évite le plus possible tout contact entre les simples soldats et les indigènes ; il n'y a pas eu de rixes à Dongola entre les troupiers et les barbares. La vente des boissons aux militaires est rigoureusement interdite et très sévèrement punie.

Il paraît que les chevaux du corps expéditionnaire ne sont pas dans un état bien brillant, il en serait de même des chameaux ; une maladie dans les intestins aurait fait déjà quelques victimes. Ce ne serait pourtant pas le typhus ; les vétérinaires du corps expéditionnaire seraient inquiets.

Malgré toutes les mesures de précaution prises par le commissariat anglais, il paraît que les fourmis blanches continuent à faire leurs ravages.

Le mois passé, à Debbah, nous écrivions nos correspondants, d'importantes quantités d'approvisionnements ont été avariées par ces animaux.

Une importante lettre de Dongola, parvenue au Caire ce mardi matin, dit que dans l'entourage du général Wolseley on montre une confiance absolue dans la prompte réussite de la campagne.

Les officiers supérieurs anglais assurent hautement que Khartoum est parfaitement ravitaillé, qu'il peut tenir encore plusieurs mois, etc., etc.

Mais l'auteur de la lettre en question ajoute :

« Tenez pour certain que jamais lord Wolseley ne fera la folie d'aller en avant ; lord Wolseley est bien renseigné ; c'est pour cela que je suis absolument certain de ce que j'avance. »

Nous laissons à ce correspondant toute la responsabilité de ses affirmations.

On nous écrit de Dongola que les autorités anglaises font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher les gens de dépasser ce point, aussi les rumeurs les plus étranges courent dans cette dernière ville.

Avant l'arrivée de lord Wolseley il était possible d'avoir des renseignements précis, mais depuis cela est devenu fort difficile pour ne pas dire impossible.

Ce n'est qu'en cachette que le moudir Mustafa pacha Yaver peut se procurer quelques nouvelles.

Nous avons cru devoir envoyer à l'armée du corps expéditionnaire un correspondant spécial, bien que nous sachions par avance que ses lettres ne nous parviendraient que revues et au besoin corrigées par les autorités anglaises, à qui toutes les correspondances doivent être soumises avant d'être expédiées.

Notre collaborateur a dû arriver hier à Wadhi-Halfa

La dernière lettre reçue de lui est datée d'Esneh, 4 décembre.

A cette date il nous disait que le Nil, depuis Assiout jusqu'à Esneh, était littéralement encombré par les bateaux portant le pavillon de la Compagnie Cook, chaque vapeur remorquant trois ou quatre barques chargées d'hommes ou de matériel. Sur tout le parcours, notre correspondant a entendu les indigènes crier les mêmes propos sur le corps expéditionnaire : « Ils ne retourneront pas, tous ceux qui les ont précédés ne sont jamais revenus. »

Le Caire, le 10 décembre 1884.

Les agences télégraphiques nous ont informé hier que la Sublime-Porte considérait les propositions anglaises concernant l'Égypte comme une annexion déguisée, et qu'elle allait en référer à l'Europe pour l'aider à les repousser.

Depuis tantôt vingt ans, la Turquie a pris le parti de protester contre tout ce qui peut se faire en Europe ; mais là se borne son action.

Nous avons été des premiers à défendre les droits du Sultan, et c'est toujours loyalement que nous avons lutté pour sa cause qui était, à notre avis, la cause de l'Égypte.

Mais depuis le jour où il nous a été donné de voir l'ambassadeur Musurus pacha faire chorus avec les Anglais à la Conférence de Londres, quand nous avons vu le gouvernement turc mettre humblement sa politique à la remorque de celle de la Grande-Bretagne, nous avons perdu notre confiance, et notre affection a disparu.

Maintenant il ne saurait subsister pour nous aucune illusion ; ceux qui ont, de gaieté de cœur, sans y être contraints en aucune manière, livré Chypre aux Anglais ; ceux qui ont approuvé tout ce que les agents de la Reine avaient fait en Égypte, ceux qui défendent aux journaux de Constantinople de s'occuper de la question égyptienne, n'ont plus le droit de compter sur la sympathie de leurs anciens amis, aujourd'hui désabusés.

C'est le cœur navré que nous écrivons ces lignes, car notre sympathie pour les Turcs était immense ; mais là où l'estime a disparu, l'affection ne peut rester et l'attitude de l'ambassadeur ottoman à Londres lors de la réunion de la Conférence a détruit chez nous toute estime.

Que la Turquie proteste, pour nous ces protestations nous importent peu ; par des mesures énergiques, par des actes sérieux la Sublime-Porte pouvait garantir l'Égypte contre l'invasion anglaise ou, tout au moins, neutraliser cette invasion ; elle ne l'a pas fait, qui plus est, elle y a applaudi à Londres.

Au moment de l'insurrection arabiste, nous avons écrit dans le *Bosphore Egyptien*, qui se publiait alors à Port-Saïd, un article de critique con-

tre la conduite des chefs du mouvement militaire ; dans cet article, qui nous valut l'honneur d'un avertissement, nous disions à ceux qui, plus tard, furent déclarés rebelles par Constantinople : « Prenez garde, votre conduite est coupable et peut s'appeler « crime de lèse-nation — vous allez « attirer l'intervention anglaise chez « vous, et l'intervention, c'est l'occu- « pation peut-être indéfinie de votre « pays. »

« Les Anglais diront qu'ils restent « en Égypte simplement à titre provi- « soire, mais nous savons ce que sont « les occupations provisoires par l'An- « glettre ; Gibraltar, Malte et Chypre « ont été occupés à titre provisoire et « Dieu sait combien de temps ce pro- « visoire dure. »

Et plus loin nous ajoutions :

« Lorsque l'heure aura sonné, la « Turquie devra payer, en abandon- « nant l'Égypte aux Anglais, les ser- « vices que la vieille Albion sera cen- « sée lui rendre. »

Nous lisions dernièrement, dans les journaux d'Europe, que la Turquie allait protester contre l'occupation de Tadjourah par la France ; il eût été mieux pour la Sublime-Porte de protester à Londres contre l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre.

Aujourd'hui les récriminations du gouvernement de Constantinople sont bien tardives, elle le sont tellement que bien des gens en Égypte ne croient pas à leur sincérité.

Le plus triste dans toute cette affaire, c'est d'avoir vu depuis 1878 l'empire ottoman, qui avait tant de raisons de se méfier de l'Angleterre, se jeter sans rime ni raison dans les bras de cette dernière puissance ; la leçon de Chypre ne lui avait pas suffi ; il paraît que la leçon d'Égypte lui était encore nécessaire.

L'Etat le plus puissant a toujours besoin des autres ; mais il doit savoir estimer la valeur des services qu'on peut lui rendre, et nous sommes à cette heure encore à nous demander quels services l'Angleterre a pu rendre à la Turquie, pour que celle-ci ait cru devoir jusqu'à ce jour laisser passer sans opposition sérieuse tous les actes arbitraires et attentatoires à la liberté de l'Égypte que la Grande-Bretagne a commis.

Pour nous, la protestation turque n'a pas la portée qu'on voudrait lui donner ; ce que nous considérons comme une garantie pour l'Égypte, c'est l'attitude d'opposition marquée qu'ont tous les gouvernements européens à l'égard de l'Angleterre, et le refus de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche et de la France d'accéder aux propositions anglaises, est d'un

tout autre poids dans la balance que les déclarations du Gouvernement de S. M. I. le Sultan, qui n'a pas cru devoir venir au secours de l'Égypte, alors qu'il lui eût été facile de le faire, alors que l'Europe tout entière, sauf l'Angleterre, eût applaudi à son intervention.

## LA FAUSSE MONNAIE

On nous a souvent adressé le reproche d'être injustes à l'égard des Anglais et de ne pas rendre à leurs mérites la justice qui leur est due. On se méprend sur notre manière de voir. Sur certains points, nous n'avons jamais contesté et nous ne contesterons jamais le mérite de la nation anglaise ; elle excelle, par exemple, nous le reconnaissons, dans la fabrication de la coutellerie ; mais il est d'autres points sur lesquels, telle soit notre bonne volonté, notre enthousiasme ne saurait s'élever à la hauteur de l'admiration.

Un homme peut être sans rival dans la confection d'un couteau, voire même d'un couteau à lames plus ou moins nombreuses, et n'en être pas moins un pitoyable administrateur.

Nous ignorons si les fonctionnaires du gouvernement de la Reine à doté l'Égypte se sont distingués, sur les bords de la Tamise, dans l'art du coutelier, mais ce que nous savons pertinemment, c'est que, transportés sur les rives du Nil, ils se montrent, en matière d'administration, d'une incapacité absolue.

Si cette incapacité, au moins, trouvait une cause dans l'ignorance des usages locaux, de la langue et des mœurs du pays, si le nouveau venu confessait avec modestie qu'il a tout à apprendre pour être à la hauteur du poste dont il est redevable à la protection d'un membre de la Chambre des Lords, il n'y aurait que demi-mal ; malheureusement, il est loin d'en être ainsi.

L'incapacité des fonctionnaires anglais — nous parlons exclusivement de ceux que nous avons vus à l'œuvre — n'a d'égalité que leurs sottises prétentions : nous en appelons à cet égard à l'honorable M. St. Gerald.

Qu'il émerge du delta ensoleillé du Gange, comme les hirondelles au printemps, ou des brouillards de la métropole, l'Anglais ne doute de rien et, à plus forte raison, de lui-même en arrivant en Égypte. Selon la place vacante, il s'improvise administrateur, médecin, ingénieur avec la même facilité qu'il se draperait dans le manteau de Mariette pacha au cas où un emploi serait vacant au musée de Boulaq. Il en coûte cher au budget égyptien d'entretenir les cadets de famille du Royaume-Uni, mais certes, la somme dépensée à cet effet ne saurait entrer en ligne de compte avec celle que coûterait la réparation du dommage que, sciemment ou inconsciemment, ils ont causé au pays.

De quelque côté que le regard se tourne, il s'arrête sur des ruines : semblable au cyclone, la domination anglaise a tout détruit sur son passage, tout ce qui était bon s'entend, car les réformateurs britanniques ne se sont jamais préoccupés des plaies sociales du pays. M. Clifford Lloyd se montrait sans pitié à l'égard



d'un homme honorable, dont le seul tort était de ne pas lui plaire et ne songeait pas à combattre le brigandage qui désolait les provinces; le comité financier édicta des mesures léonines à l'usage des employés de l'Etat et laisse les faux monnayeurs se livrer tranquillement à leur lucrative industrie. La question de la fausse monnaie est du ressort de ses attributions cependant, mais c'est sans doute pour cette raison qu'il ne s'en occupe pas.

Quoi qu'il en soit, le commerce des piastres falsifiées, encouragé par l'impunité dont jouissent les trafiquants, s'est élevé à la hauteur d'une institution: elle est honnête, voilà tout.

La question de la fausse monnaie — nous parlons de la fabrication des piastres — n'est pas nouvelle, elle remonte à trois ans déjà. Les indigènes alors ne connaissaient pas les uniformes rouges, l'élément anglais n'avait pas alors envahi toutes les administrations; mais, en échange, la sécurité était complète dans les provinces, les caisses de l'Etat étaient remplies, la prospérité était générale. C'est qu'à cette époque le chef du Cabinet s'appelait Riaz pacha et ne s'appelait pas Fitz-Gérald!

Nous rappellerons brièvement les circonstances dans lesquelles fut découverte l'association des faux-monnayeurs.

Depuis plusieurs mois déjà, le service de sûreté exerçait sans résultat appréciable une surveillance active sur les sarafs du quartier juif, quand un événement fortuit mit la justice sur la piste des coupables. Une caisse de piastres fausses, expédiées d'Europe à l'adresse d'un négociant d'Alexandrie, avait été arrêtée à la douane. Par le bulletin d'expédition, la police tenait tous les fils de l'association. Elle apprit ainsi que la fausse monnaie était fabriquée à Genève et expédiée en Egypte par l'entremise d'un changeur fort connu de Marseille. Diverses arrestations, celle du dernier notamment, furent opérées tant en France qu'à Alexandrie.

L'affaire, déferée à la justice par le Gouvernement égyptien, suivit son cours régulier et se termina par une ordonnance de non-lieu pour les inculpés d'Egypte et le renvoi du changeur de Marseille devant le jury d'Aix.

L'affaire fit grand bruit. A la suite de ces arrestations, la fausse monnaie disparut presque complètement de la circulation. Nous ne prétendons pas dire par là qu'elle fut détruite; nous pensons, au contraire, que les détenteurs la mirent soigneusement de côté pour en faire usage dans des temps meilleurs. Ces temps furent amenés par la secousse terrible qui mit l'Egypte aux mains de l'Angleterre.

Avant de penser à la fausse monnaie, les réformateurs anglais, en vertu du principe sans doute que charité bien ordonnée commence par soi-même, pensèrent à eux. Peu leur importaient d'ailleurs les piastres fausses? Ah! s'il se fut agi de guinées il en eût été autrement, mais il ne s'agissait que d'une monnaie d'argent, indigne de gentlemen habitués à jongler avec l'or Egyptien.

Timidement d'abord, puis sur une vaste échelle, les détenteurs de piastres falsifiées puisèrent dans leurs réserves et mirent en circulation les épargnes faites aux mauvais jours de leur industrie.

Le mal prit de telles proportions qu'un moment arriva où les pièces de bon aloi devinrent une rareté et ce moment dura depuis un an sans que le Gouvernement paraisse s'en préoccuper outre mesure.

Une industrie généralement engendre une autre industrie; celle qu'a engendrée la fabrication des piastres fausses est assez curieuse pour être signalée. Elle est exercée par un certain nombre de gens sans scrupules dont le métier consiste à acheter à vil compte la monnaie de mauvais aloi qu'ils écoulent au prix de la bonne.

Un fait non moins curieux et dont l'explication nous échappe est celui-ci:

Comment dans les administrations de l'Etat, où les piastres fausses ne sont pas acceptées, est-on exposé à en recevoir à profusion?

Nous laisserons à qui de droit le soin de répondre à cette question et nous nous bornerons à répéter que la tolérance d'un semblable état de choses est une honte pour un gouvernement.

### A PROPOS D'ALLIANCES

On a posé l'autre jour à M. Jules Ferry la question suivante:

« Vous souhaitez, vous demandez ou du moins vous acceptez les bons offices de l'Angleterre dans les affaires de Chine. Etes-vous bien sûr qu'elle ne vous les fera pas payer, qu'elle ne vous demandera pas des compensations? »

Et M. Jules Ferry répondit:

« Il vaut mieux ne pas parler de ces choses-là en ce moment! »

M. le président du conseil eut raison de répondre ainsi; mais son interlocuteur n'eut pas tort de lui poser la question qui devait rester sans réponse.

Certes, M. Jules Ferry, pas plus qu'aucun de nos diplomates, n'a besoin qu'on lui rappelle que si nous devons accepter les services utiles, nous devons repousser les services onéreux et ne nous point laisser aller à estimer ni à payer trop cher aucun courtage diplomatique, d'où qu'il vienne et quel que soit le courtier.

Mais il n'est pas mauvais qu'à l'étranger l'on sache combien l'opinion française est attentive et exigeante à cet égard, combien elle exige que son gouvernement défende pied à pied, dans toutes les négociations pendantes, l'intérêt national, sans consentir jamais à aucun sacrifice qui ne soit pas l'objet d'une ample compensation.

Soit qu'il s'agisse de l'Afrique occidentale, soit qu'il s'agisse de l'extrême Orient, soit que nous négocions de compte à demi avec l'Allemagne, à Berlin, soit que nous acceptions à Tien-Tsin, à Shanghai ou ailleurs la médiation anglaise, c'est un de-

voir de prudence que de nous tenir en garde même contre nos partenaires et nos amis du moment.

Ni la diplomatie anglaise, ni la diplomatie allemande ne se piquent de désintéressement et l'une comme l'autre ont toujours eu pour habitude et pour règle de se faire payer le plus cher possible leurs moins services.

L'auteur de la question citée plus haut n'aurait donc eu tort que s'il avait eu purement et simplement l'intention d'embarrasser le président du conseil; mais s'il a voulu, comme nous aimons à le croire, faire constater à la tribune du Parlement français que l'opinion parlementaire et l'opinion publique suivent avec la plus patriotique attention toutes les évolutions de la diplomatie gouvernementale, toujours prêtes à la rappeler à la vigilance si elle s'en écartait, comme à lui donner toute leur assistance et tout leur appui s'il en était besoin, l'interlocuteur de M. Jules Ferry n'a fait qu'exprimer fort opportunément une pensée fort juste, une idée et une préoccupation partagées par l'immense majorité de ses concitoyens.

### NOUVELLES

Le *Diritto* dit que M. de Launay a déclaré à la Conférence que l'Italie suivait avec vigilance le développement colonial de la côte d'Afrique méditerranéenne dans le but de maintenir l'équilibre.

M. de Launay a fait allusion à l'inviolabilité de la Tripolitaine.

Le *Pester Lloyd* consacre un article aux propositions anglaises sur les affaires égyptiennes, et estime que ces propositions sont inacceptables. L'Angleterre, dit-il, n'ose pas proclamer franchement son protectorat sur l'Egypte et ne peut pas davantage se résigner à abandonner la vallée du Nil. N'étant capable de prendre aucune mesure radicale, M. Gladstone cherche à sauver la situation par des petits moyens. Les choses resteraient dans l'état, et les bondholders ne feraient que de légers sacrifices; mais il y aurait dans la commission de la dette deux nouveaux délégués, ceux de l'Allemagne et de la Russie.

Le *Pester Lloyd* pense que l'Europe, et notamment la France et l'Allemagne, ne se contentera pas d'une pareille solution, qui n'en est pas une.

On télégraphie de Shanghai qu'un emprunt de 5 millions de taëls a été négocié pour le compte du gouvernement chinois par la maison anglaise Jardine Matheson et Cie, dans le but avoué de construire des chemins de fer.

On annonce de Pékin qu'un mariage est sur le point de s'accomplir entre l'empereur et sa cousine, fille du duc Cham.

Un missionnaire chassé de la province de Canton a écrit une lettre aux *Missions catholiques*. Cette lettre dit que le vice-roi de Canton a expulsé tous les commerçants français, ainsi que les missionnaires.

Toutes les chapelles ont été fermées et un grand nombre détruites, après avoir été livrées au pillage. Des villages chrétiens ont été entièrement rasés dans le voisinage de Canton et dans l'est de la province. Les chrétiens qui habitaient l'ouest de la province ont fui dans la direction du Tonkin.

Toutes les maisons européennes de Wen-Tcheou, qui étaient au nombre d'une dizaine, ont été brûlées.

Une caravane de pèlerins revenant de Médine et se dirigeant vers Djeddah, port de la Mecque, a été pillée par des Bédouins.

Le représentant du sultan de Zanzibar a été dépouillé. On lui a pris 2,000 livres sterling.

Version chinoise des combats de la rivière Min:

Le 3 de la septième lune (23 août), à deux heures après-midi, les escadres chinoise et française ouvrirent le feu; le bruit du canon montait jusqu'au ciel. Après trois heures de combat, huit vaisseaux étaient coulés, trois français et cinq chinois. Le lendemain, à huit heures du matin, la lutte recommença et dura cinq heures. Cette fois, les Chinois coulèrent un cuirassé, monté par un amiral, et trois autres navires; après quoi, lançant leurs brûlots poussés par un vent favorable, ils incendièrent encore un vaisseau et tuèrent un grand nombre de marins.

Il ne restait plus aux Français que le vaisseau-amiral, mouillé en dehors de la passe, et les trois autres près de la tour de l'Observatoire. La tour, les docks et l'arsenal ont été brûlés. Deux forts ont continué le combat jusqu'au 8 au matin. A ce moment les vaisseaux français ont été coulés tous en même temps. Les Français ont perdu 3,000 hommes; quelques Chinois aussi ont été tués. Que chacun montre partout le même courage, et bientôt les diables de France auront peur de nous, et nous pourrions célébrer ensemble notre victoire.

Comme fantaisie, ce n'est pas mal. C'est à se croire sur les rives du Nil.

Le comte Herbert de Bismarck, ayant vu dans le dernier discours de M. Eugène Richter des atteintes personnelles au chancelier impérial, son père, a envoyé ses témoins au chef de l'opposition du Parlement allemand. M. Richter a reçu ces témoins, qui étaient le prince de Carolath-Beuth et M. Paul Lindau, mais leur a déclaré qu'il ne se battrait pas en duel avec le prince de Bismarck au sujet d'une polémique parlementaire et qu'à plus forte raison il refusait tout combat singulier avec le fils du chancelier.

Il résulte des décisions de la Conférence que le Congo et le Niger sont soumis exactement aux mêmes conditions et qu'il n'est tenu aucun compte des réclamations de l'Angleterre.

Le plénipotentiaire anglais s'efforce d'obtenir des concessions de l'Allemagne et de la France.

### CORRESPONDANCE

On nous écrit de Constantinople, 2 novembre:

L'attention de la Sublime-Porte paraît être attirée en ce moment-ci sur les mouvements des Français dans le golfe de Tadjourah à la côte orientale de l'Afrique.

D'après des avis reçus ici, les troupes françaises ont pris possession, au nom de la France, de la ville de Tadjourah, située sur la rive septentrionale du golfe de ce nom et à distance presque égale des deux stations françaises d'Obock et de Sangallo. Tadjourah est compris dans le territoire Somali, habité par la tribu du même nom; la Porte revendique la souveraineté sur tout ce territoire et paraît décidée à sauvegarder ses droits.

Voici, d'après des renseignements puisés à bonne source, ce qui est arrivé:

Il y a environ un mois qu'il circula des bruits dans la presse européenne parlant des vues qu'auraient les Français sur un certain port dans le golfe d'Aden, bruits qui ont été, après, démentis. Mais, suivant des avis officiels parvenus ici, il paraît qu'une frégate française s'est tout récemment trouvée dans la baie de Tadjourah et a pris formellement possession de la ville.

Cette ville avait été occupée par les Egyptiens pendant le règne d'Ismaïl pacha de même que Zeilah et Berberah, mais les garnisons égyptiennes ont été retirées il y a quelque temps. On raconte qu'à cette époque, l'Angleterre aurait proposé au gouvernement ottoman l'occupation de ces points évacués par les Egyptiens par des troupes turques, ce que la Porte n'a pas fait croyant le moment peu opportun, vu la situation en Egypte et au Soudan.

A la suite de cette politique, l'Angleterre, comme on sait, s'est emparée du port de Berbera et on croit généralement que cette action a déterminé les Français à occuper Tadjourah.

Dans les cercles turcs bien informés, on parle d'une note que la Porte adresserait, par l'intermédiaire de son ambassade, au gouvernement de la République pour protester contre l'action de la France dans cette affaire.

Le bruit qui court à Constantinople, qu'il serait question de porter cette affaire à la connaissance de la conférence africaine, actuellement siégeant à Berlin est sujet à caution.

# La Grande Iza

TROISIÈME PARTIE

## IZA LA RUINE

VI

LES DOULEURS ET LES AMOURS D'IZA

Il aurait dit tout cela, appuyant par une bonne raison toutes les mauvaises qu'il se donnait à lui-même afin de justifier l'acte odieux qu'il venait de commettre.

Mais, en même temps qu'il sortait du palais pour confier sa lettre à un commissionnaire, avec mission de la porter à son

adresse, toutes ses idées noires s'envolèrent; il s'affirma qu'il n'avait fait que son devoir; et puis, pour pousser les choses au bout, si un reproche lui était adressé, il avait son excuse: en apprenant que le prévenu était de nationalité étrangère, et en le maintenant en état d'arrestation sans preuve, il avait craint des réclamations du consulat...; puis, d'un autre côté, maintenant il ne mentait pas, il était convaincu de la culpabilité de Maurice Ferrand.

Le sourire aux lèvres, les yeux brillants, il sauta en voiture et se fit conduire rue de Chaillot, au petit hôtel qu'il avait acheté, et qui devait le soir même être préparé pour recevoir du monde, car c'était là qu'il comptait vivre désormais, c'était pour lui et pour elle qu'il avait organisé tout cela.

Pour le monde officiel, il gardait toujours son appartement de la rue de Beaune, cet appartement triste et calme, si propre à l'ingrat travail du juge austère tout entier aux instructions qui lui sont confiées.

L'homme sobre qui se grise n'a plus de retenue et dépasse tous les ivrognes; il

en était ainsi du jeune Oscar. Homme d'ordre, économisant chaque année sur ses revenus considérables, il vivait calme, cachant à tous ses amours timides, vivant tout entier dans ses dossiers, régulier dans sa vie, et n'ayant d'autres distractions que les soirées officielles, où il allait bien plutôt à cause de ses relations qu'entraîné par ses goûts, et la chasse qu'il allait ouvrir dans le vieux château de famille dans un coin du Poitou, une terre immense que l'ennui avait pris pour résidence.

La rencontre d'Iza avait bouleversé tout cela; il avait dédaigné les soirées, regretté sa situation qui lui prenait trop de temps, oublié la chasse; il n'avait pensé qu'à une chose: se faire aimer de la belle comtesse de Zintsky, de la Grande Iza, l'éblouir par son luxe, la surprendre et la ravir par une attention délicate.

C'est à cette dernière phase de ses amours qu'il s'occupait, puisque le soir même la Grande Iza devait l'attendre, si André Houdard... Houdard était libre; et c'était lui qui venait d'écrire à Iza qu'il l'attendrait chez elle à minuit, avenue de Chaillot, dans certaines conditions.

Revenons à Houdard, lorsque le juge d'instruction lui avait dit:

— Allez, vous êtes libre.

Il avait bien vu, lui, qu'on ne le libérait pas en ayant la conviction qu'il était innocent, il avait senti la pression occulte à laquelle le juge obéissait; au reste, dans tous ses interrogatoires, sa force avait été dans l'assurance qu'il serait bientôt délivré, quoi qu'il arrivât.

De là son calme, ses refus de répondre à toute question qui pouvait l'embarrasser ou le compromettre.

Lui aussi il le savait, il n'existait pas une preuve contre lui.

Les valeurs seulement, mais ces valeurs étaient à lui et, au besoin, il aurait affirmé que c'était Léa, sa maîtresse, qui les lui avait données.

Mais il avait véritablement joué à la Bourse de moitié avec Léa, et cela il pouvait le prouver.

Il restait donc contre lui le cocher qui l'avait amené et reconduit; mais cela était tout naturel, puisqu'il avouait lui-même avoir passé la nuit avec Léa et l'avoir quittée au chant de l'alouette, la laissant bien vivante.

Houdard sentit bien que sa situation n'était pas régulière, qu'elle était imposée et hâtée; car il remarqua que le jeune juge s'abstint de toute recommandation; il ne lui dit pas non plus que, devant à une haute protection sa mise en liberté, il eût à être réservé dans l'avenir, car désormais on avait l'œil sur lui.

Rien! on lui disait, non pas seulement de sortir, mais presque de se sauver, et sa mise en liberté lui semblait être une évasion.

On se hâtait, craignant d'être surpris. Il comprit tout cela, et aussitôt dehors, rue de Lyon, il respira bruyamment en répétant trois fois:

— Libre, libre, libre!

Il y avait trop longtemps qu'il était enfermé pour ne pas désirer marcher un peu, et, quoique pressé d'arriver chez Iza, il ne prit pas de voiture et se mit à courir en remontant les boulevards; en plein jour, on n'aurait pas manqué de le remarquer; mais la nuit tombait, nous l'avons dit, et on était aux premiers jours d'hiver.

(A suivre).

ALEXIS BOUVIER.



TELEGRAMMES

Agences Havas et Reuter

Paris, 8 décembre.

Le Sénat a modifié la loi de réforme électorale.

Le marquis de Tseng étant malade, les pourparlers pour une médiation anglaise en Chine sont retardés.

(Havas).

Londres, 9 décembre.

M. G. T. Hibbert, jusqu'ici secrétaire politique du ministère de l'Intérieur, remplace M. Courtney comme secrétaire financier du ministère des Finances.

La commission propose de donner au Canal de Suez une largeur uniforme de 40 mètres.

Paris, 8 décembre.

Les troupes françaises au Tonkin attendent l'arrivée des renforts avant de prendre l'offensive.

(Reuter.)

Alexandrie, 9 décembre.

Unifiée, cours de deux heures 62 1/16.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS

Le Consul de France à Alexandrie a l'honneur de prévenir MM. les négociants et chefs d'établissements de commerce français établis à Alexandrie que, conformément aux articles 43, 44, 45, 49 et suivants de l'ordonnance royale du 3 mars 1851, la réunion pour l'élection du second député de la Nation, exercice 1885-1886, en remplacement de M. Gilly qui devient 1er député au lieu et place de M. Frauger, député sortant est fixée au dimanche 21 décembre 1884 à 10 heures du matin en la grande salle de l'Hôtel Consulaire (rue Nebie Daniel).

Toute nouvelle demande d'inscription sur la liste des Notables devra être remise à la Chancellerie de ce Consulat, avant vendredi 12 courant, à 10 heures du matin.

Alexandrie, le 6 décembre 1884.

Signé: ROUGE.

FAITS LOCAUX

S. A. le Khédivé a réuni ce matin, dans un déjeuner intime, MM. Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps et Anslin.

On nous écrit d'Ismailia :

M. Sciarabati bey a été nommé vice-gouverneur d'Ismailia en remplacement de M. Hana bey appelé à d'autres fonctions au gouvernement du Caire.

M. Sciarabati bey, très connu à Ismailia, où il a occupé le poste de préfet de police, a pris possession de son nouveau poste samedi dernier, 6 décembre.

L'audience civile du 8 décembre 1884 du tribunal de première instance du Caire était présidée par M. de Stoppelaar, président; MM. Prunières, Balas, Mohamed bey Osman, Izzet bey, juges, assistaient.

36 affaires étaient inscrites au rôle, dont 17 nouvelles.

7 ont été plaidées au fond.

14 jugements ont été prononcés.

C'est avec le plus vif plaisir que nous apprenons que S. M. le roi de Portugal a daigné conférer à son consul à Zagazig, M. Selim Chédid, le grade de chevalier dans l'ordre du Christ.

Le Choléra, les Quarantaines ET LE DOCTEUR DUTRIEU

(Suite)

De tout cet échafaudage élevé par notre excursionnisme, quelle est la conclusion suprême qu'il en tire.

Après tant de privations et de périls, après avoir avec des efforts titaniques essayé de bouleverser une croyance séculaire, par des faits faux et dénaturés, après

tant de recherches et d'études, pouvait-on croire qu'il puisse arriver à admettre la contagiosité du choléra et son importation possible, non « mais seulement émis « l'idée qu'il n'est pas fatalement importé « toujours, partout et quand même, et « n'ayant jamais considéré le dogme de « l'importation comme un syllabus inviolable, il a soutenu la probabilité logique « du développement autochtone du choléra en Egypte. »

En peu de mots, M. Dutrieux ne peut pas nier l'importabilité du choléra, mais il a entendu prouver que, cette fois, la faute n'est pas aux Anglais, mais à l'Egypte.

Voulant donner à sa conclusion une valeur pratique, il aurait dû cependant nous donner le criterium et reconnaître et distinguer le choléra importable de celui qui ne l'est pas. Car sa transmissibilité admise, il est bien naturel et de nécessité logique de prendre ses précautions toujours partout et quand même, jusqu'à ce qu'il puisse nous donner le criterium que nous lui demandons.

Ne pouvant nous le donner, la question ne pourra changer d'aspect, le système quarantenaire devra rester intact et on aura toujours à craindre de son relâchement.

La question ainsi formulée, M. Dutrieux, étiez-vous tranquille et sans remords, quand au congrès international de La Haye vous insistiez pour qu'on conclue à l'abolition des lazarets?

Il faut espérer que le résultat obtenu vous aura conduit à des idées plus modérées et plus saines. Il n'y a qu'un Anglais qui ait voté en faveur de votre proposition. C'était bien à prévoir.

Donner une date toute récente à des conditions insalubres qui se trouvent accumulées depuis tant d'années, pour expliquer une action morbide récente, attribuer à ces conditions la production de germes nombreux et de nature essentiellement différente, rêver des formes morbides qu'on ne rencontre jamais en Egypte, et par une étouffure impardonnable se couvrir de l'autorité de Cheiks Balad et de bakals.

Prétendre que les formes typhiques ainsi que le choléra puissent naître sur place sans germes préexistants. ... Tant d'efforts condamnables, pour aboutir à quoi? A fourvoyer de naïves consciences et à recevoir les dementis des clairvoyants.

(A suivre).

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE DE PREMIERE INSTANCE DU CAIRE VENTE D'IMMEUBLES sur LICITATION

D'un procès-verbal dressé par Monsieur Lanzone, greffier du Tribunal Mixte de première instance du Caire, le 2 décembre 1884,

IL APPERT :

Que le cahier des charges, clauses et conditions nécessaires pour parvenir à la vente sur licitation par voie de justice aux enchères publiques, de deux maisons sises au Caire, Khot-El Goudarieh, vis-à-vis de Zaouat El-Oustaz El-Arabi, quartier El-Darb El-Ahmar, appartenant par indivision à :

- 1. El-Saïed Ali Abou El-Nour, sujet local, épiciier, demeurant au Caire ;
2. El-Hag Abou-Genan, marchand de chaussures, algérien, et protégé français, demeurant au Caire ;
3. El-Hag Khalil El-Reheoui, sujet local, chamelier, pris en sa qualité de tuteur des nommés Khadiga et Fatma et de mandataires des dames Esteta, Zenab et leur mère El-Haga Nefissa, fille dudit El-Hag Khalil, les quatre premières filles et la dernière veuve et toutes héritières de feu El-Hag Salem El-Moumroussi de son vivant négociant.

A été déposé au greffe dudit Tribunal Mixte, où il sera communiqué à toute personne sans déplacement.

Le Caire, le 8 décembre 1884.

L'avocat du déposant,

J. PRIVAT.

مجلس ابتدائي مصر المختلط

مجلس ابتدائي مصر المختلط عقارات لعدم امتلاكها بغير ضرر

من المحضرا بحضرته... من المجلس المذكور... في يوم الاثنين 2 ديسمبر سنة 1884... والشرط اللازم للوصول الى مبيع العقارات المذكورة...

- أولاً السيد علي أبو النور من رعيا بالحكومة المحلية والقاطن بمصر
ثانياً الحاج أبو حنبلان المغربي من رعيا بدولة فرنسنا بمرمرا كيب
ثالثاً الحاج خليل الرهوي الجبال من رعيا بالحكومة المحلية بصفة كونه وصي عن السيدات خديجة وفاطمة ووكيل عن السيدات استيتة وزينب وأمهم الحاجه نفيسة بنت الحاج خليل المذكورين
الأربعة الأولى بنات المرحوم سالم الترمسي والسيد الأخير أرملة المرحوم السيد كوروجيهم ورثاهم

TRIBUNAL MIXTE DE PREMIERE INSTANCE DU CAIRE

Cabinet de Me César ADDA VENTE D'IMMEUBLES grevés d'Hypothèques sur baisse de mise à prix

Le jeudi 8 Janvier mil huit cent quatre-vingt cinq, correspondant au 22 Rabi-Awl mil trois cent-un, à neuf h. du matin, 1 heure et 25 minutes l'arabe, il sera procédé, en l'audience des criées du Tribunal Mixte de première instance au Caire, séant au Palais de Justice en la dite ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immeubles ci-après désignés, consistant en deux lots, savoir:

- Premier Lot : Six cent quatre-vingt-deux feddans, quatorze kirats et demi de terrains labourables, situés au village Lakhmine (Galioubieh), limités : au nord, par le barrage ; au sud, par les terrains du village de Karakano ; à l'est, par ceux du village de Chalakan et, à l'ouest, par le Nil, plus les accessoires et dépendances des terrains dont il s'agit, composés d'un daouar contenant huit magasins et deux mandarabs à deux chambres chaque ; plus une maison à un étage et une étable de la longueur de trente-deux mètres sur dix mètres avec muraille en briques crues.

- Deuxième lot : Cent soixante-dix-sept feddans douze kirats et deux sahmés de terrains labourables, situés au village de Bassous (Galioubieh), limités : à l'ouest, par le canal Bassoussyeh ; au nord et à l'est, par les terrains de Chaouarby bey, et au sud, par la propriété de Mohammed bey. Lesdits terrains pouvant au besoin être adjugés en sept lots détachés ainsi qu'il suit :

1. Hod el Bahia ou Batigha, situé au village de Bassous Kism de Galioub, province de Galioubieh, limité d'un côté par les terrains du village Ghet Massouriah, dépendant de Damanhour Choubrah, et de l'autre côté par les terrains dudit village de Bassous, ledit hod d'une contenance de treize feddans, quatorze kirats et vingt sahmés ;

2. Hod el Kamsah, dépendant dudit village de Bassous, ayant pour limites le hod Ghet Massouriah, le hod el Bahghia et les terrains du village Bassous, ledit hod d'une contenance de vingt-deux feddans, trois kirats et deux sahmés.

3. Les terrains composant le hod Ramadan, dont partie dépendant du village de Bassous et limités par le canal Abou El Moussa et des autres côtés par les terrains de Cheik Abou el Sombat et partie dépendant du hod El Madoga, village de Damanhour Choubra, ensemble dix-sept feddans, quatre kirats et seize sahmés.

4. Hod el Raffieh (Rakikeh) du village de Bassous limité par le canal el Jutuna, les terrains du sieur Abdel-Kérim et Séfi et par le hod Ebn Saad Mitnana, ensemble treize feddans, treize kirats et huit sahmés.

5. Les deux hods El Barrounieh ou Bassoussieh el Raffieh (ou Kakikeh) du village de Bassous, limités l'un par l'autre d'une part, et des autres côtés par les terrains du sieur Ghonem Siam, au hod Ebn Saad, village à Mil-Hanah, ensemble quarante et un feddans, dix kirats et huit sahmés ;

6. Le hod El Valhala, village Abou-Ghet, d'une contenance de cinquante-trois feddans et seize kirats,

7. Le hod El Arbain du village de Abou Ghet, d'une contenance de seize feddans.

La vente était d'abord poursuivie à la requête du sieur Augusto Luzzato, co-directeur de la Banque d'Egypte, sujet austro-hongrois, demeurant à Alexandrie et électivement au Caire, en l'étude de M<sup>e</sup> Carcano, avocat.

Par ordonnance de Monsieur le juge des référés du Tribunal mixte de première instance du Caire, en date du 17 novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, les sieurs Louis Unrug, en sa qualité de directeur à Alexandrie de la Banque Transatlantique, Société Anonyme Française, et Antoine Veronesi, bijoutier, administré italien, domiciliés au Caire, en l'étude de M<sup>e</sup> G. Privat, avocat, avaient été subrogés aux poursuites commencées par le sieur Augusto Luzzato ;

Par une deuxième ordonnance de monsieur le juge des référés du Tribunal mixte du Caire en date du trente et un mai mil huit cent quatre-vingt quatre, signifiée le dix juin 1884, monsieur Selim P. Anhoury a été subrogé à son tour aux poursuites des sieurs Louis Unrug es-qualités, et Antoine Veronesi :

Par conséquent aujourd'hui la vente est poursuivie pour monsieur Selim P. Anhoury, propriétaire allemand, demeurant à Alexandrie et pour lequel domicile est élu au Caire, au cabinet de M. César Adda, avocat, au préjudice de S. A. la Princesse Zénab Hanem, épouse de S. A. le Prince Mahmoud Hamdy pacha, propriétaire, sujette locale, demeurant au Caire ;

EN VERTU :

- 1. D'un jugement rendu par défaut, faute de conclure et passé en force de chose jugée, par la chambre civile du Tribunal mixte de première instance du Caire, le dix décembre mil huit quatre-vingt-trois ;
2. D'un bordereau d'inscription d'hypothèque judiciaire inscrit au bureau des hypothèques du Tribunal mixte de première instance du Caire, en date du treize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, sous le numéro dix mille trois cent soixante-seize.
3. D'un commandement fait à la débitrice par exploit de l'huissier Aniceto Oppi, en date du sept mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, transcrit

au greffe des hypothèques le vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, sous le numéro 4,956 ;

4. Des ordonnances de Monsieur le Juge des référés du Tribunal mixte de première instance du Caire, en date des dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-trois et trente-et-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions contenues au cahier des charges, déposé par le sieur Augusto Luzzato, premier poursuivant, au greffe des adjudications du Tribunal mixte du Caire, le deux mil huit cent quatre-vingt-trois et sur les mises à prix réduites par Monsieur le Juge délégué aux adjudications, ainsi qu'il sera indiqué ci-dessus ;

Monsieur le Juge délégué aux adjudications a autorisé la vente du deuxième lot en sept sous-lots détachés, dans le cas où ledit lot tout entier ne trouverait pas d'acquéreur.

MISES A PRIX

Table with 2 columns: Lot description and Price. Includes entries for P. T. 800,000, 204,800, 16,000, 24,000, 22,400, 15,200, 48,000, 64,000, 15,200.

Caire, le 20 Novembre 1884. Pour le poursuivant, M. SELIM P. ANHOURY. CÉSAR ADDA, Avocat.

BANQUE GÉNÉRALE du COMMERCE A PARIS

Escompte sur les villes principales, et sur les petites places de France.

Ouvre des Comptes courants. Fait l'encaissement et les domiciliations, moyennant 1/8 de commission.

Fait des avances sur marchandises, contre les duplicatas des lettres de transport et des connaissements.

Informe sur l'importation et l'exportation de tous les produits.

Exécute les ordres de Bourse sans couverture, quand les références sont suffisantes.

Encaisse tous les coupons sans commission. Paris, le 28 novembre 1884.

Banque Générale du Commerce, LA DIRECTION.

Prière d'adresser les lettres à la Banque Générale du Commerce, rue Vivienne, 35. — PARIS.

NOUVEAUX ARRIVAGES Le Magasin Universel

(EN FACE LA POSTE EGYPTIENNE) Vient de recevoir et met en vente, à prix extrêmement réduit, les marchandises suivantes: Chaussures, Mouchoirs, Bas, Chaussottes, Gilets, Cravates, etc., etc.

Avis aux Chasseurs Chaussures de Chasse confortables et de première qualité.

FOKSCHANER & N. SANUA EXPORTATION — IMPORTATION

Maison de change, Encaissements et Représentation. Le Caire, rue Mansour-Pacha.



# AUX MODES PARISIENNES

MADAME V<sup>ve</sup> H. MARIO, PROPRIÉTAIRE, RUE DE L'ESBÉKIEH, MAISON ARRIAN CHALABRIE

## LIQUIDATION DÉFINITIVE POUR CAUSE DE DÉPART

Madame veuve H. Mario, seule propriétaire des Magasins connus sous le nom de **Modes Parisiennes**, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle met en vente, partir de ce jour, toutes les marchandises provenant des meilleures maisons de Paris à des prix fabuleux de bon marché. La vente ne durera que très peu de temps, et les objets seront cédés de 25 à 50 0/0 de rabais sur les prix de fabrique. On accepterait des offres pour la vente à l'amiable de toutes les marchandises, et, en un mot, de tout le fonds du Magasin et des appartements.

### Bourse du 8 Décembre 1884

#### Clôture

PARIS. — Rente française 4 1/2 0/0.	Fr.	108 65
Actions du Canal de Suez.		1880 —
5 0/0 Turc.		7 925
Rente italienne.		98 60
Dette unifiée égyptienne.		318 75
Banque ottomane.		602 50
Change sur Londres.		25 32
Tendance faible.		
LONDRES. — Consolidés.	Lst.	99 11/16
Bara.		61 1/2
Privilegiée.		87 1/4
Unifiée.		62 5/8
Domanial.		87 1/2
Défense.		82 —

### BOURSE DES MARCHANDISES

Liverpool, le 9 décembre 1884.

Marché ferme.	—
Marché égyptien, calme.	—
Ventes du jour : Balles.	8.000
D'origine égyptienne.	1.000
Arrivées du jour.	—
Fair égyptien.	6 1/4
Middling Orléans.	5 10/19
Fair Dallah.	3 12/16
Graine de coton.	7 —

New-York, le 9 décembre 1884.

Middling Upland.	9 141/
Arrivées du jour de tous les ports des États-Unis. Balles.	39,000

#### CONTRATS

##### COTONS

Cot. nov. fair 11 1/4 ; good fair.	12 1/2
Nouvelle récolte déc. 11 3/16	12 —
Graine de coton novem.	72 1/2
Nouvelle récolte trois mois.	71 1/2
Graines Saïdi novem.	59 —
Nouvelle récolte trois mois.	62 1/2
Fèves Saïdi, novem.	71 3/4
Nouvelle récolte, 3 mois.	71 3/4
Mais.	—
Orge.	—
Lentilles.	—

### MARCHÉ DE MINET-EL-BASSAL

Prix courants.

Coton brun.	de P. T.	à
» blanc.	»	à
Graine de coton.	»	à
» Ashmuni.	63 à 64	1/2
» Zifa.	62 1/2	à

#### BLÉ

Saïdi esp.	60 à 61
» cons.	à
» Béhéra esp.	à
» cons.	à
» blanc.	à
» Bouhi.	à
Fèves Saïdi esp.	67 à 68
» cons.	à
Mais.	à
Orge.	35 à 36
Lentilles.	62 à 64

#### ARRIVAGES DU JOUR

Coton.	Sacs.	41.285
Graine de coton.	Ardebs.	36.350
Blé Saïdi.	»	390
» Béhéra.	»	—
Mais.	»	210
Lentilles.	»	—
Orge.	»	—
Fèves Saïdi.	»	770
» Béhéra.	»	—

### HOTEL DE FRANCE

Damiette (Place des Consuls). — M. C.-S. Simeonidis, propriétaire, a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les voyageurs, qu'ils trouveront dans son hôtel des chambres bien aérées, meublées à neuf, et la nourriture à des prix très modérés. — Vins fins et spiritueux.

**MALADIES DES CHEVAUX**  
du Bétail  
ET AUTRES ANIMAUX

**TOPIQUE ORIENTAL DES LAURIERS**

est le plus actif et le plus économique de tous les fondants et les résolveurs. Il ne fait pas tomber les poils et ne laisse aucune trace.

N° 1 : Maladies de la Poitrine et de la Gorge, (Bronchites, Pleurésie, Angines), Paralyse, Faiblesse des Jambes, etc.

N° 2 : Molettes, Vessigons, Tumeurs osseuses, Courbes, Engorgements, Boiteries anciennes ou récentes, etc.

Ph<sup>ce</sup> Deslauriers, 31, rue de Cléry, Paris  
77 TOILES PHARMACIQUES ET DRUGGIERIES

### À L'ILE DE RHODES

PETITE VILLE DE LA TURQUIE, PAYS OU LES MALADES RETROUVENT LA SANTÉ, SITUÉE AU BORD DE MER, AIR PUR.

Grande propriété à vendre ou à louer, se nommant **Mengavly**, route pittoresque, à trois quarts d'heure de la ville, ayant environ un million cinq cent mille mètres de grandeur, deux maisons d'habitation et ses dépendances, grande terrasse, kiosque y attenant - vue splendide de la mer et sur toute la ville. Excellente source d'eau appartenant seule à la propriété, Orangerie arbres fruitiers, oliviers, vignes et autres, etc., etc., etc. Chasse gardée.

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire M. GUILLAUME CAYOL, à Rhodes (Turquie d'Asie), ou à M. Louis Roux père, à Port-Saïd (Egypte).

### E. J. FLEURENT

(En face du Crédit Lyonnais)

#### VINS SPIRITUEUX, BIÈRES, PROVISIONS & CONSERVES

##### Gros et Détail

Agent de la Maison :

Pommery et G<sup>o</sup>. — Reims

Grands vins de Bourgogne et de Bordeaux en fûts et en bouteilles, vins du Rhin et d'Espagne, cognacs Martell, Hennessy, Exshaw, Courvoisier, Kummel de Riga, Chartreuse du Couvent, Bière allemande et anglaise, Eaux minérales, Vichy, S<sup>aint</sup>-Galmier, Selzer, Apollinaris naturelles, Soda, Ginger ale, Limonade. Cigares de la Havane, marques Partagas, Cabanas, etc.; Trichinopolis, Manille, etc.; tabac.

Parfumerie française et anglaise, Thé de la Chine et de l'Inde, Café, Moka en balle, colis postaux, Charcuterie française et italienne, Conserves de toutes sortes, Terrines de Strasbourg, de Toulouse, de Périgueux, Salaisons de Hambourg, etc.

La Maison se charge de tous achats et expéditions pour les villages.

### BRASSERIE A. BOHR

AU CAIRE

#### BIÈRE DE BAVIÈRE

#### BOULANGERIE EUROPEENNE

### ANTOINE SIMCICH

Située à l'Esbeikieh, près l'Hotel d'Orient

### Grand rabais

Le public est prévenu qu'à partir du 1er août 1884, il trouvera du pain français au poids, aux prix suivants :

Pain 1 <sup>re</sup> qualité à P. C.	4 1/2 l'ocque.
» 2 <sup>e</sup> »	» 3 1/2 »
» 3 <sup>e</sup> »	» 2 1/2 »

Vins et Liqueurs à prix très réduits

Vente au Comptant

#### LE

### BOSPHORE ÉGYPTIEN

EST EN VENTE :

Au **CAIRE** : chez M. CÈBE.

A **Alexandrie** : chez M. A. MORTINI, 47, rue des Sœurs.

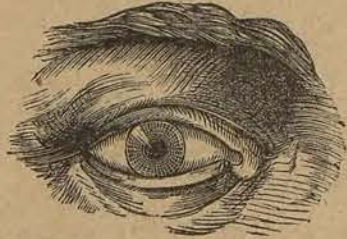
A **Mansourah** : chez M. Joseph KAYAT.

A **Port-Saïd** : chez M. PARIOT Angely, rue du Commerce.

A **Ismailia** : chez M. TRICARD

### MAISON FONDÉE EN 1865

G. Süßmann.



FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES

DE LA FAMILLE KHÉDIVIALE

LE CAIRE — RUE MOUSKI

J'ai l'honneur d'informer ma nombreuse clientèle que je viens de recevoir un grand assortiment d'yeux artificiels, de jumelles de théâtre, de marine et pour militaire ainsi qu'un immense choix de lunettes et pince-nez en or.

G. SUSSMANN.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

#### Eaux MINÉRALES NATURELLES

Garanties fraîches par certificats d'origine légalisés

### V. HUBIDOS DARGON ET C<sup>ie</sup>

Vichy, Orzeza, Pougues, Curetzeville et 36 autres sources. — St-Galmier, Badoit à Reims des eaux de table. — Glacières de familles, litres et rafraîchisseurs, Cognacs, rffins. — Coca du Pérou Vins de Espagne. — Spécialité d'huile de colza épurée. — Pétrole rectifié — Stores toutes largeurs, montures sur mesure — Bâillons et lanternes vénitiennes, Verres de couleur pour illuminations. — Feux d'artifice. — Appareils d'éclairage en tous genres. — Orfèvrerie et convertis de table, titre supérieur. — Porte-Bouteilles en fer. — Bouteilles.

Dépôts de meubles arabesques de la maison Philip Venise et comp. du Caïre.

**EAU FERRUGINEUSE DE RENLAIGUE**  
(PUY-DE-DOME)

Acide, Gazose, Chlorurée et Bi-carbonatée

Employée avec succès contre : Anémie, Chlorose, Lymphatisme, leucorrhée, suppression, engorgement et stase des voies digestives, diabète, gastralgie, dyspepsie, et en général contre toutes les affections qui se rattachent à la dépression des forces vitales.

MÉDAILLE D'OR (Bordeaux 1882)

Vente en gros, Pharmacie Centrale, et au détail, dans toutes les autres pharmacies.

### POUR CAUSE DE DÉPART

Vente à l'amiable, au comptant, des meubles composant l'hôtel Victoria. S'adresser pour les renseignements à l'hôtel.

### ANTONIO VERONESI

Maison fondée en 1853

Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie

Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.

Monski, au commencement de la rue de

### BOULANGERIE KHÉDIVIALE

ALEXANDRE ECONOMO

FOURNISSEUR DE LA FAMILLE KHÉDIVIALE

Tous les jours,

Pains Français, Allemand, Anglais et Grec.

— PAIN AU LAIT

— ET

RISCUITS POUR CAFÉ ET THÉ

assés de M. Per vis, à l'arbre, entre du Monski. D. 207.

### Maladies Nerveuses

RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

## BROMURE LAROZE

SIROP SÉDATIF

d'Écorces d'Oranges amères

au **BROMURE de POTASSIUM**

Préparé par J.-P. LAROZE, Pharmacien

PARIS, 2, Rue des Lions-St-Paul, 2, PARIS

Le Bromure de Potassium de Laroze est d'une pureté absolue, condition indispensable pour obtenir les effets sédatifs et calmants sur le système nerveux.

Dissous dans le Sirop Laroze d'écorces d'oranges amères, ce Bromure est universellement employé et exclusivement ordonné par tous les

Médecins pour combattre d'une façon certaine les Affections nerveuses du Cœur, des Voies digestives et respiratoires, les Névralgies, l'Épilepsie, l'Hystérie, la Danse de Saint-Guy, l'Insomnie et les Convulsions des Enfants pendant la Jentition, en un mot, toutes les Affections nerveuses.

Le Bromure Laroze est en dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies ou l'on trouve aussi le

**SIROP DÉPURATIF** d'Écorces d'Oranges amères à l'**IODURE de POTASSIUM** de J.-P. LAROZE

Contre les Affections scrofuleuses, cancéreuses, les Tumeurs blanches, Acrotés du sang, Accidents syphilitiques secondaires et tertiaires.

## PILULES DE BLANCARD

A L'IODURE DE FER INALTÉRABLE

APPROUVÉES EN 1850 PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, LE CODEX, etc.

Participant des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les scrofules, la phthisie à son début, la faiblesse de tempérament, ainsi que dans toutes les affections (pâles couleurs, aménorrhée, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

N.-B. — L'iodure de fer pur ou altéré est un médicament infidèle, irritant. — Comme preuve de pureté et d'authenticité des véritables Pilules de Blancard, exigez votre cachet d'argent réactif et notre signature et-jointe apposée au bas d'une étiquette verte. — Se défier des contrefaçons.

*Blancard*

Se trouvent dans toutes les Pharmacies. Pharmacia, rue Bonaparte, 40, Paris.

## RÁKÓCZY

HUIT MÉDAILLES

Propriétaires de la source : Messieurs LOSER frères de Budapest.

Eau purgative Budapest (Hongrie) analysée par l'Académie d'Etat de Budapest par les professeurs Dr Zissel de Vienne, Stofel à Munich, Hardy à Paris, Tichborn à Londres ; recommandée par les plus célèbres médecins à cause de l'abondance de l'ithion qu'elle contient et qui est indiquée contre les maux d'estomac et de la vessie. En vente, dans toutes les pharmacies et les débits d'eaux minérales.

Représentant général et dépôt pour l'Egypte Alexandria et au Caïre, chez B. FISCHER et C<sup>ie</sup>

## A. ALBERTINI

ALEXANDRIE ET LE CAIRE

Seul représentant et dépositaire en Egypte de la **BIÈRE DE STEINFELD**

Dépôt Général. — Vente en fûts et en bouteilles.

Vente par semaine de 700 à 800 fûts.

Bière de Bavière **Lowenbrau** en bouteilles. Vins de France d'Italie, de Hongrie et d'Allemagne. Liqueurs assorties et spécialité de **Bitter Suisse** de la maison **A. F. Beniers**, Eaux minérales de St-Galmier, Rakoczy Rohitsch.

Service complet pour cafés et brasseries. Verreries assorties, Brosse, Jampes et robinets bière. — Vente en gros. Franco à domicile.

Succursale de la **Fabrique Royale** de cigares de Messieurs **Van der Jagt et François Utrecht** (Hollande).

Esbeikieh-Route n.1, presque vis-à-vis l'Hotel Royal.

259

### JOSEPH COHEN

Articles de Chine et du Japon, Tapis de Smyrne et de Perse, Broderies anciennes et modernes, Objets d'Art, Antiquités.

MAISON DE CONFIANCE

Bazar Turc et Persan HAN HALIL — CAIRE

### E. M. MALLUK

Marchand et fabricant de soieries et meubles arabiques, à l'honneur d'informer le public et sa respectable clientèle qu'il vient de transférer son magasin à **L'Ex Bank of Egypt Mouski-Caire**, grand assortiment de Soieries, cuivres incrustés, Meubles avec moucharabieh et nacre.